



Nom commercial: Fuchsin für Mikroskopie(C.I.42510)

Numéro de la matière: 180600

Version: 3 / CH

Date de révision: 10.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 10.05.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fuchsin für Mikroskopie(C.I.42510)

N° d'article 18060000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Dispositif médical de diagnostic in vitro, Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les Directives CE

Classification Carc.Cat.2, R45

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H350 Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

P313 Consulter un médecin.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.



Nom commercial: Fuchsin für Mikroskopie(C.I.42510)

Numéro de la matière: 180600

Version: 3 / CH

Date de révision: 10.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 10.05.12

Symboles de danger



Toxique

Phrase(s) de risque

45 Peut provoquer le cancer.

Phrase(s) S

53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Chlorhydrate de 4,4'-(4-iminocyclohexa-2,5-diénylidèneméthylène)dianiline

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

"Réservé aux utilisateurs professionnels"

2.3. Autres dangers

Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l' exposition - se procurer des instructions spéciales avant l' utilisation.

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Chlorhydrate de 4,4'-(4-iminocyclohexa-2,5-diénylidèneméthylène)dianiline

| | | | | | |
|----------------|-----------------|----|---|----|---|
| No. CAS | 569-61-9 | | | | |
| No. EINECS | 209-321-2 | | | | |
| Concentration | >= | 25 | < | 50 | % |
| Classification | Carc.Cat.2, R45 | | | | |

| | | |
|---|----------|------|
| Classification règlement (CE) no 1272/2008) | Carc. 1B | H350 |
|---|----------|------|

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin.



Nom commercial: Fuchsin für Mikroskopie(C.I.42510)

Numéro de la matière: 180600

Version: 3 / CH

Date de révision: 10.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 10.05.12

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau, Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ne pas inhaler les poussières. Assurer un apport d'air frais.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières.

7. Manipulation et stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 5 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger la peau préventive. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Travailler uniquement sous hotte.

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains



Nom commercial: Fuchsin für Mikroskopie(C.I.42510)

Numéro de la matière: 180600

Version: 3 / CH

Date de révision: 10.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 10.05.12

Gants
Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR
L'épaisseur du matériau 0.11 mm
La durée de pénétration > 480 min

Protection des yeux
nécessaire

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat solide
Couleur vert
Odeur pratiquement inodore
pH
Valeur 5 à 6
Concentration/H₂O 1 g/l
Température 25 °C
Source Index Merck

Point de fusion
Valeur env. 235 °C
Source Index Merck

Point d'ébullition
Remarque N'est disponible

Point d'éclair
Valeur °C
Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité
Valeur 4 g/l
Température 25 °C
Source Index Merck

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente
Valeur env. 500 kg/m³
Source Index Merck

10. Stabilité et réactivité

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes d'azote (NO_x), Chlorure d'hydrogène (HCl)

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Cancérogénicité

Remarque Peut provoquer le cancer.

12. Informations écologiques



Nom commercial: Fuchsin für Mikroskopie(C.I.42510)

Numéro de la matière: 180600

Version: 3 / CH

Date de révision: 10.05.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 10.05.12

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

R-phrases listed in chapter 3

45 Peut provoquer le cancer.

Hazard statements listed in chapter 3

H350 Peut provoquer le cancer.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.